

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE TRIEUX

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de PONTRIEUX (22260)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Chaussée du moulin de la Roche-Jagu	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Un Lieu-dit « la Roche Jagu » est mentionné sur le Scan Littoral mais impossible d'identifier une chaussée de moulin à proximité. La donnée SIG transmise par la DDTM22 propose une limite au niveau de Pontrieux (positionnement confirmé par la DDTM22 lors de la phase de validation). Nous avons donc reproduit cette limite à l'identique même si il ne nous est pas possible de vérifier le positionnement de cette limite à partir des référentiels géographiques (chaussée du moulin de la Roche-Jagu non mentionnées sur Scan Littoral dans ce secteur et difficilement identifiable sur l'OrthoLittorale à proximité de la limite numérisée par la DDTM22).</p> <p>Positionnement douteux (incertitude > 1000 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

